



Questions d'actualité posées lors du Conseil communal du 04.10.2021

1. Wéris : tension habitants/touristes due à la pression touristique.

1-1. La rue du Broux à Wéris est envahie les jours de haute fréquentation touristique (w-e, congés, vacances...) par le stationnement de voitures de touristes de passage.

Question : accepteriez-vous de placer cette rue en circulation locale, complétée d'une interdiction de stationnement sauf pour les riverains ?

Réponse du Collège :

1. La solution passe par l'aménagement d'un nouveau parking. Un terrain de 12/13 ha appartenant à la Fabrique d'Eglise est déjà repéré.

2. Sur mon insistance, j'ai suggéré qu'une solution provisoire soit proposée aux habitants > La mise en circulation locale avec interdiction de stationner sauf riverains va être envisagée.

Remarque : pour Ecolo, plutôt qu'un parking, une réflexion sur la limitation de la pression touristique est à envisager.

Le respect des habitants n'est-il pas prioritaire ?

Outre que nous avons des engagements climatiques à tenir, pour arriver à -55 % de GES en 2050 par rapport à 2009.

Augmenter les flux touristiques, est-ce la bonne voie ?



1-2. Un nouveau Gîte illégal à Wéris

Un permis d'urbanisme aurait été accordé à une société immobilière pour y établir sa seconde résidence.

Depuis peu, au lieu d'une seconde résidence, c'est un *gîte rural* qui vient d'ouvrir, au nez et à la barbe de notre autorité communale.

Question : avez-vous un retour du Ministre en charge de l'urbanisme au sujet de l'adoption d'un AM d'application complétant le CoDT, et dotant certaines communes à forte pression touristique de limiter les permis d'urbanisme à destination touristique ?

Réponse du Collège : pas de nouvelles, les inondations ayant changé l'ordre des priorités. Une reprise de contacts va être faite.



2. Plain de Holset : station d'épuration

Le Plain de Holset est un grand lotissement surélevé, jouxtant le territoire de Hotton, le long de la route vers Noisieux (Somme-Leuze), à hauteur de Monteuville.

Une station d'épuration y est en aménagement. J'espère qu'elle a été conçue en concertation avec votre Collège.

Il s'agit d'une épuration par filtres plantés de roseaux à 1 étage avec re-circulation, et prévue pour 180 EH (= Equivalent Habitants)

C'est plutôt une bonne nouvelle pour l'environnement.

A ce sujet, les habitants viennent de recevoir dans leur boîte aux lettres un document d'Idelux-Eau.

Questions :

- 180 H : n'est-ce pas trop peu, vu les parcelles encore libres, susceptibles d'être construites ?
- les habitants sont invités à déconnecter leur fosse septique : qu'en est-il des dégraisseurs ?
- vu l'absence de double réseau d'égouttage, il est demandé aux habitants d'évacuer leurs eaux claires (pluviales) vers un ruisseau (?), un fossé (?) ou un enfouissement (zone schisteuse). Que prévoir ?

Réponse du Collège :

Toutes ces questions sont pertinentes. Un contact doit être pris avec Idelux-Eau pour évoquer tous ces aspects.

Remarque : il semble que le projet n'ait pas été conçu en concertation avec la Commune...



3. Place Basse Sauvenière (Place citoyenne)

Les ouvriers communaux ont démonté méthodiquement les bacs de plantes et la structure métallique, de la place ce jour, 4 octobre 2021.

Ces bacs de plantes et légumes avaient bénéficié de subventions à 2 reprises pour tenter des "verdurations" et la participation citoyenne.

Y a-t-il un projet défini pour cette place ? La population ou les partenaires initialement associés seront ils consultés, concernés ?

Y aura-t-il une dimension citoyenne, conviviale, populaire... dans le projet envisagé ? Une place pour les jeunes ? les familles ? des jeux ?

Réponses du Collège :

1. Le retrait des bacs cassés et de la structure est une décision du Collège, pour nettoyer et « faire place nette ». La fontaine rue Chainrue suivra le même sort..
2. Le réaménagement de la place se fera « en fonction des priorités ».
3. Délai : non précisé (« étape par étape »)
4. Le projet sera présenté aux habitants. (donc, a priori, pas de concertation)

Remarque : le projet, mené de façon assez « autoritaire » par l'Echevin Docquier, manque de transparence. Il fait fi de l'investissement citoyen qui y fut mené (d'où le surnom : « Place citoyenne »).
Voyons le suite mystérieuse qui lui est réservée.



4. Réparation du pont de la rue du Marché à Bomal.

Dans la réflexion de la réfection de la rue du Marché à Bomal, le passage devenu piétonnier sur le pont (sur l'Aisne) a rendu la rue du Marché très paisible, à la grande joie des habitants.

Pourquoi ne pas envisager une réflexion, avec les habitants, (comme lors des opérations de rénovation urbaines) sur l'aménagement futur de la rue, du pont et des berges ?

Par exemple le pont : en faire une passerelle ou la réserver à la mobilité lente afin d'y interdire le trafic ?

Réponse du Collège :

1. Freddy Paquay : si un pont existe, c'est pour les voitures.
2. Philippe Bontemps : il est possible de refaire le pont, et d'envisager une limiter aux piétons.



5. Friterie Le Sanglier à Durbuy-V-V : demande de démolition

Question : est-il exact qu'une demande de démolition a été introduite par le Groupe Coucke pour bâtiment à colombage de style famennois, abîmé comme tant d'autres constructions, par les inondations ?

Ce joli bâtiment mérite une attention particulière : il constitue une des dernières traces du bâti traditionnel vernaculaire en centre ville.

Je relaie ici les inquiétudes de Durbuysiens quant à la rumeur d'une destruction annoncée de la friterie du Sanglier qui est imbriquée dans un des bâtiments historiques de Durbuy, le seul qui subsiste sur la place. Si l'espace friterie est détruit (car il fait partie des travaux qui ont défigurés le patrimoine de Durbuy), il est primordial de maintenir la maison en colombage.

Réponse du Collège : il s'agit d'une simple rumeur. Aucune demande de démolition n'est demandée. Le sujet sera abordé s'il se présente dans le futur.

Remarque : la réponse brève et concise du Bourgmestre est claire, mais sans allusion aucune à une volonté de préserver le bâtiment. Je pense donc qu'il y a « anguille sous roche »... A suivre.



Eric Jurdant

Conseiller communal